



**Procès-verbal
Rencontre du Comité exécutif
Le jeudi 9 décembre 2021**

Étaient présents :

Luc Forget, président
Paul Chevalier, webmestre
Michel Audy, officier de la sécurité et secrétaire p.i. (par vidéoconférence)

Étaient absent(e)s :

Lucie Mercier, vice-présidente
Stéphanie Groulx, trésorière
Jean-Philippe Tremblay, relationniste
Capitaine de route, poste vacant
Secrétaire, poste vacant

1. Ouverture de la séance

La séance débute à 19 h 10. L. Forget présente l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

2. Situation financière

L'AMO termine l'année 2021 avec 3 200 \$ en caisse. La police d'assurance responsabilité coûtera 2 020 \$ en 2022, payable en quatre versements. À vérifier si un autre assureur pourrait offrir une couverture similaire à moindre coût.

Suivi : J-P. Tremblay

L. Forget et S. Groulx ont régularisé les opérations et procédures avec la Caisse Desjardins. Désormais, la comptabilisation et les dépôts seront faits électroniquement, de sorte à minimiser les transactions en argent comptant.

3. Procédures d'inscription

Les nouvelles procédures d'inscription sur la plateforme Outlook permettront aux nouveaux et anciens membres de compléter les formalités d'adhésion, de mettre à jour leur profil avec photo, et de payer les frais d'adhésion en ligne. Ceci permettra aussi de créer une liste de distribution électronique.

4. Hébergement et révision du site Web

P. Chevalier explique que le site Web de l'AMO est hébergé chez HostPapa jusqu'au 22 août 2022 au coût de 226,42 \$ pour trois ans. Le domaine (moto-outaoauis.org) est renouvelé chez HostPapa jusqu'au 12 décembre 2022 au coût de 26,24 \$ pour un an.

HostPapa n'offre pas le soutien technique désiré pour apporter des modifications au site (par ex., joindre photos des membres aux formulaires d'inscription). M. Chevalier a aussi contesté des factures non-justifiées. CloudFare offre l'expertise nécessaire à moindre coût.

Suivi : P. Chevalier (démarches pour un nouveau fournisseur d'hébergement)

Révision site Web. M. Audy est à faire une révision complète du contenu du site Web pour un lancement en janvier 2022.

Suivi : M. Audy

Les partenaires annoncés sur le site Web doivent confirmer leur intérêt à appuyer l'AMO en 2022.

Suivi : J-P. Tremblay

Le comité note que la page *photos des membres* sous la rubrique *Photos* et la rubrique *Nos plumes* sont inactives depuis quelques années. Les membres seront invités à partager photos et textes dans un prochain communiqué.

Suivi : L. Forget (rappel aux membres); P. Chevalier (gestion du site)

5. Calendrier des activités 2022

Le comité a dressé un calendrier provisoire des activités pour 2022, comme suit :

Le 24 février - AGA et élections

Suivi : L. Forget (réservation salle); Tous (organisation)

Le 17 février, 19 h à 21 h - Soirée des inscriptions. Représente une occasion sociale, avec café et beignes, pour tous les membres. Nécessitera 3 ordinateurs portables pour faire les inscriptions en ligne. Exceptionnellement, l'AMO acceptera le paiement des adhésions en argent comptant ou par chèque.

Suivi : L. Forget (réservation salle); P. Chevalier (ordinateurs et inscriptions)

Randonnées – Le comité note l'absence de capitaines de route et de lieutenants pour mener les randonnées du samedi. Si la situation ne s'améliore pas, le Comité devra réduire le nombre de randonnées pour la prochaine saison.

Le dimanche 24 avril - dérouillage

Le samedi 30 avril - première randonnée de la saison

Les samedis 23 et 30 juillet - pause des randonnées en raison des vacances de la construction

Fête du travail - voyage organisé (destination à déterminer). Sondage Doodle auprès des membres pour des propositions de destination.

Suivi : L. Forget

Le samedi 22 octobre - party de fin de saison

6. Réforme du Comité exécutif

Le Comité réitère la proposition d'abolir l'un des deux postes de capitaines de route, faute de candidats.

Le Comité propose de supprimer le poste de secrétaire et d'intégrer les fonctions pertinentes au poste de vice-président. L'informatique remplace plusieurs responsabilités du poste (par ex., archives).

Les deux propositions nécessiteront l'amendement des *Statuts et règlements* de l'AMO pour l'approbation des membres à l'AGA de février 2022.

Suivi : M. Audy (amendements *Statuts et règlements*)

7. Contribution financière au CAPM-E

Le CAPM-E doit confirmer avec L. Forget réception de la contribution de 250 \$ pour 2020. Le Comité propose de payer le même montant pour 2021. Cette contribution est volontaire et appuie les activités du CAPM-E à la défense des droits des motocyclistes auprès des instances gouvernementales.

Suivi : L. Forget

8. Formation AMOto

Compte tenu la hausse des assurances responsabilités, le Comité augmente les frais de cours à 50 \$ par participant. Le nombre de participants par cours est limité à 8 personnes pour faciliter un meilleur déroulement et en améliorer la qualité.

Suivi : M. Audy (mise à jour Web)

9. Varia

Frais pour le service de coaching. Les frais de 20\$ seront maintenus pour le service de coaching. À compter de la saison 2021, les sommes récoltées seront désormais versées au compte d'assurance responsabilité plutôt qu'au coach.

Suivi : M. Audy (mise à jour Web)

Communications du président aux membres. Les prochaines communications comprendront les Vœux de Noël du président, ainsi qu'un bulletin d'information pour annoncer la saison 2022, les dates des activités et un rappel de s'impliquer.

Suivi : L. Forget (rédaction); J-P Tremblay (distribution)

La réunion termine à 20 h 45. Proposé par P. Chevalier, appuyé par M. Audy.